



Adoption de ma fille par mon concubin

Par **chalea**, le **10/12/2009** à **16:55**

Bonjour,rnrnJ'ai une petite fille de cinq ans qui n'a pas été reconnue par son père biologique, en plus il s'en débarrasse totalement, ne s'en occupe meme pas.rnrnAujourd'hui ma fille et moi vivons avec quelqu'un que ma fille considère comme son papa, etant sa seule tutrice légale je voudrais prendre mes dispositions si il m'arrive malheur pour que ma fille puisse rester avec mon concubin.rnrnL'adoption est-elle la bonne méthode ?rnrnIl y en a t-il d'autres moins juridiques moins contraignantes et quelles sont les démarches à effectuer svp?rnrnMerci d'avance.

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **19:44**

www.echos-judiciaires.com "Droit - Adopter l'enfant de son conjoint"rnrnBonsoir, l'adoption me parait etre la bonne solution, le recours à un avocat est obligatoire, il doit y avoir une différence d'age de 10 ans entre l'adoptant et l'adopté, allez sur le site ci-dessus, ils expliquent comment procéder, bonne soirée à vous.